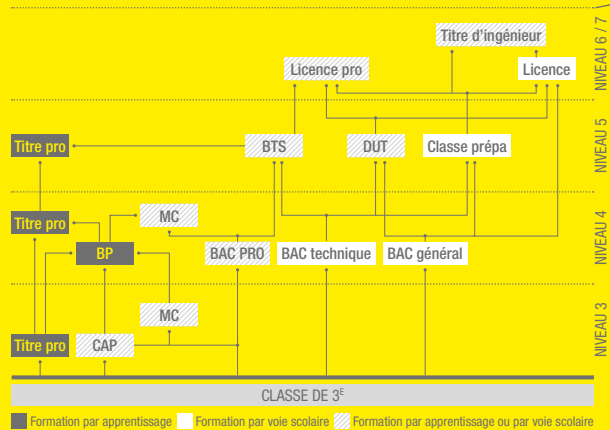


## Des parcours de formation complets

L'apprentissage permet d'acquérir une qualification professionnelle et d'obtenir un diplôme ou un titre professionnel reconnu.



■ Formation par apprentissage ■ Formation par voie scolaire ■ Formation par apprentissage ou par voie scolaire

CAP Certificat d'aptitude professionnelle  
 MC Mention complémentaire  
 BP Brevet professionnel  
 BAC PRO Baccalauréat professionnel  
 BTS Brevet de technicien supérieur  
 DUT Diplôme universitaire de technologie  
 Titre pro Titre professionnel

Niv. 6 : niv. II - Bac +3 ans et Bac +4 ans  
 Niv. 5 : niv. III - Bac +2 ans  
 Niv. 4 : niv. IV - Bac ou équivalent  
 Niv. 3 : niv. V



## Les formations

### LES DIPLÔMES

#### CAP

■ Étancheur du bâtiment et des travaux publics

#### BP

■ Étanchéité du bâtiment et des travaux publics

POSSIBILITÉ DE POURSUITE D'ÉTUDES EN LICENCE PROFESSIONNELLE ET TITRE D'INGÉNIEUR

### LES TITRES PROFESSIONNELS

Selon votre expérience professionnelle et votre projet, une offre de titres professionnels pour se former à ce métier est à votre disposition.



Pour en savoir

[www.ccca-btp.fr](http://www.ccca-btp.fr)  
[www.apprentissage-btp.com](http://www.apprentissage-btp.com)

3cabtp 3cabtp 3cabtp

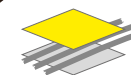
[www.metiers-btp.fr](http://www.metiers-btp.fr)  
[www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)

Le **CCCA-BTP** (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics) est une association nationale, professionnelle et paritaire, gérée par les fédérations d'employeurs et les organisations syndicales de salariés représentatives du secteur de la construction en France. Il est chargé de mettre en œuvre et de coordonner la politique de formation professionnelle initiale par l'apprentissage aux métiers du BTP définie par les partenaires sociaux des branches du bâtiment et des travaux publics.

agencezebra.com - CCCA-BTP / 2019

Bâtiment

# Étancheur



**CCCA-BTP**

Le réseau de l'apprentissage BTP

# L'étancheur

**réalise des revêtements d'étanchéité pour mettre "hors d'eau" les ouvrages d'art et les bâtiments : toits terrasses, balcons, parkings, réservoirs, murs enterrés, tabliers de ponts ou tunnels.**

Il a pour mission d'éviter tous risques de sinistre sur un ouvrage neuf ou rénové. L'étancheur réalise différentes tâches : mise en œuvre d'isolation thermique, de revêtements d'étanchéité coulés ou en bandes thermoformables et de leurs protections éventuelles (aluminium, couche de roulement, gravillons, dalles sur plots, végétalisation), et traitement des points singuliers tels que les évacuations d'eaux pluviales, les relevés d'étanchéité et les joints de dilatation. L'étancheur pose et fixe les matériaux isolants adaptés à la surface : laine minérale, mousse plastique, verre cellulaire avec colle, bitume ou fixations mécaniques.

## Techniques et innovation

L'étancheur s'adapte au développement de nouvelles techniques d'isolation du bâtiment, des toitures terrasse et façades : membranes photovoltaïques, terrasses végétalisées, platelages bois sur étanchéité, pose de bardages en façades (isolation thermique par l'extérieur).



## Secteur d'activité

Le métier d'étancheur fait partie du secteur du **gros œuvre**.

Le **gros œuvre** désigne les travaux de structure d'une construction : fondations, murs porteurs, planchers et toiture. Il regroupe les métiers de charpentier bois, constructeur bois, constructeur en béton armé, couvreur, étancheur, maçon, tailleur de pierre.

Les métiers du second œuvre interviennent ensuite pour achever, aménager et équiper l'ouvrage : carreleur-mosaïste, électricien, peintre décorateur...

## Devenir un professionnel du bâtiment

Chaque métier du bâtiment fait appel à des compétences et des savoir-faire spécifiques. De l'ouvrier au chef d'entreprise, le secteur offre de réelles perspectives d'évolution de carrière vers des postes d'encadrement et la création ou la reprise d'entreprise.

## Choisir l'apprentissage BTP pour se former

Avec de nombreuses formations du CAP au titre d'ingénieur, l'apprentissage est l'une des voies privilégiées pour devenir un professionnel du bâtiment qualifié. L'apprentissage est un mode de formation professionnelle initiale, dispensée en alternance.

- Vous alternez des périodes de travail en entreprise, pendant lesquelles vous acquérez une expérience et des compétences professionnelles, et des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel sur le métier choisi au centre de formation d'apprentis (CFA).
- Vous signez un contrat d'apprentissage. C'est un contrat de travail de type particulier conclu avec un employeur pour une durée limitée ou indéterminée.
- Vous avez un statut de salarié. Et comme tout salarié, vous avez des droits et des obligations : temps de travail, salaire, congés payés, santé, transport...
- Vous percevez un salaire variable selon votre âge, le diplôme préparé et la progression dans le cycle de formation. À signaler, le salaire de l'apprenti est plus élevé dans le BTP que dans les autres secteurs d'activité.

